La charte urbaine : un outil de cohérence pour la commune



Une interview de Rodolphe Dugon, Fondateur de l'Agence Franame Française d'Aménagements pour l'Environnement.

Consultant en mobilier urbain, Rodolphe Dugon est un acteur dynamique du secteur : il souhaite convaincre les collectivités de mettre en place une charte urbaine pour définir une politique cohérente en matière de mobilier urbain. Si la motivation des élus est aujourd'hui palpable, les actions sont encore rares.

Journal des Communes : Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à proposer une charte urbaine ?

Rodolphe Dugon: J'ai lancé un modèle de charte urbaine en 1995 pour aider les collectivités dans le choix de leur politique en matière de mobilier urbain. Cette compétence est habituellement gérée au travers des différents services de la ville: le service propreté s'occupe des corbeilles, le service voirie, des barrières, les espaces verts, des bancs... Dans la plupart des cas, il y a peu de concertation dans le choix du mobilier de la ville donc peu de cohérence. Et comme les directeurs des services concernés changent régulièrement, une véritable cacophonie urbaine s'installe avec le temps. Pourtant, les élus ont tout à gagner à mettre en place une politique bien définie sur le sujet. La création d'une commission « mobilier urbain » contribuerait à diminuer le nombre de références de mobilier et donc à faire gagner du temps et de l'argent aux différents services de la ville.

JDC : Comment se construit une charte ?

R.D.: La charte est un outil de cohérence, issu d'une réflexion concertée, dont l'objectif est de valoriser l'espace urbain. Réalisée sous la forme d'un audit, la première phase concerne le diagnostic de l'existant: le recensement des types

de bancs par exemple. Suivent les recommandations, avant la mise en application. Il faut compter environ six mois, entre le début de la réflexion et les premiers résultats. Sachant qu'une charte est un outil qui doit évoluer. Pour cette raison, il est important que la commission fasse ensuite un point semestriel sur les besoins nouveaux à mettre en place.

JDC: En France, combien de villes mènent une politique concertée sur le mobilier urbain?

R.D.: A ma connaissance, encore peu. Évidemment, les grandes villes comme Paris, ont une charte, et certaines villes en possèdent également une, suite à un événement marquant comme la construction du Stade de France à Saint-Denis par exemple. Des villes moyennes annoncent avoir réfléchi sur le sujet, même si peu l'ont réellement formalisé. Pourtant, c'est dans ce type de villes que les résultats d'une politique concertée se voient le plus rapidement et efficacement. La majorité des élus parle de la forme du mobilier urbain lorsque se pose la question du renouvellement ou la mise en place d'un nouveau quartier. La plupart du temps, il n'y a aucune réflexion sur le fond, basée sur des critères au préalable définis, peut-être parce que les investissements concernant le mobilier urbain sont dix fois moins importants que ceux de l'éclairage public!

Les professionnels du mobilier urbain se fédèrent

Le syndicat des professionnels du mobilier urbain a été créé en juin 2009, sous l'appellation PRO.M.U, pour « PROfessionnels du Mobilier Urbain ». Il compte à ce jour 20 sociétés représentatives du secteur. Ce regroupement a comme objectifs de suivre et de participer aux évolutions de la normalisation et de la réglementation. Il représente une nouvelle force de proposition auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels. Outre la normalisation, avec notamment la problématique liée aux besoins de mise en accessibilité des voiries, deux autres thèmes font partie des sujets forts défendus

Le syndicat des professionnels du mobilier urbain a été créé en juin 2009, sous l'appellation PRO.M.U, pour « PROfessionnels du Mobilier Urbain ». Il compte à ce modèles créés par les entreprises.

Dernière intervention en date, les professionnels du secteur ont été sollicités pour la révision des textes des normes concernant le cheminement piéton P 98-350 et P 98-351.

Contact

Syndicat PRO.M.U – Vincent Schaller - Président contact-promu@fifas.com



JDC : Dans combien de villes avez-vous mis en place une charte ?

R.D.: A ce jour, nous sommes intervenus auprès de deux villes importantes en tant qu'Assistant à Maître d'Ouvrage: Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) et Champigny-sur-Marne (Valde-Marne). C'est encore peu. Nous comptions sur l'arrivée des nouveaux maires en 2008 pour relancer le mouvement, mais il faut reconnaître que peu de choses ont évolué en ce début de mandat. La mise en place de l'intercommunalité participera peut-être à augmenter le nombre de charte à réaliser prochainement.

Interview réalisée par Sophie Besrest

Contact : Agence FRANAME - Rodolphe Dugon www.charte-urbaine.com



ACROPOSE: www.acropose.com ACTUS: www.actus-mobilier-urbain.fr

AREA: www.area.fr ATECH: www.atech-sa.com AXURBAIN: www.axurbain.fr

BUTON Industries : www.buton-industries.com CONCEPT URBAIN : www.concepturbain.fr ESPACE HARMONIE : www.espace-harmonie.fr

GREEN CITY: www.greencity.fr

GUYON : www.guyon-mobilier-urbain.com MOBIL CONCEPTS METALCO : www.metalco.fr

PLASECO: www.plaseco.fr PRO URBA: www.prourba.com SEMCO: www.semco.fr

SERI: www.seri.fr

SINEU GRAFF: www.sineugraff.com SPL PROCITY: www.procity.eu SQUARE: www.square-urbain.com

